

F
FEUX
DE LA
S
SAINT-JEAN
J

Samedi 25 juin
La Palud

Etat civil

Naissances*

* La commune ne peut diffuser, sans le consentement des parents, la naissance de leur(s) enfant(s). Pour la parution d'une naissance dans le bulletin municipal, les parents doivent nous informer par mail :

etacivil@chapareillan.fr

Soline GENITEAU

15 décembre

Elia HOXHAJ

22 février

Décès

Simone BETTO

15 décembre

Suzanne PONT

7 janvier

Francine HENRY

16 janvier

Pierre PINAT

19 janvier

Monique NAUCHE

20 janvier

Gilbert GUILLAUDIN

1^{er} février

Gisèle LACHAUD

2 février

Maria PERFEITO PAULA

14 février

Maurice TABARD

16 février

Marcelle CHEVRIER

1^{er} mars

Paul VERHLI

1^{er} mars

Jean-Michel BONTEMPS

21 mars

Jean-Marie PAUL

26 mars

- 3. Éditorial
- 4 / 9. Vie Municipale
- 10 / 12. Aménagements & Travaux
- 13. Vie locale
- 14 / 15. Enfance & Jeunesse
- 16 / 17. Bibliothèque
- 18 / 19. Vie Associative
- 20. Il était une fois Chapareillan



Les participants à l'opération nettoyage

L'actu de dernière minute

Le 19 mars dernier, l'association GRENE a organisé une opération nettoyage sur une partie des ruisseaux du Glandon et du Cernon.

Cette opération a réuni une dizaine de personnes dont M. Fabrice Blumet, adjoint aux travaux, à l'agriculture et aux forêts.

La moisson a été abondante : de nombreuses bouteilles en verre ou en plastique, des déchets métalliques, beaucoup de morceaux de polystyrène souvent petits, beaucoup de plastiques de grandes tailles mais aussi de petites tailles prêts à devenir des micros particules absorbables par la faune, un chauffe-eau électrique. Tous ces déchets prêts à rejoindre l'Isère et plus tard la méditerranée !

Nous remercions l'association GRENE et particulièrement M. Christophe Chauvin pour cette initiative ainsi que l'ensemble des participants pour cette belle action.

CONTACT

Mairie

24 place de la mairie
CS 60077
38530 CHAPAREILLAN

Téléphone : 04 76 45 22 20

Fax : 04 76 45 21 46

lundi

8^H30 / 12^H00

mercredi :

8^H30 / 12^H00 & 13^H30 / 18^H00

vendredi

8^H30 / 12^H00

E-mail :

accueilmairie@chapareillan.fr

Site :

www.chapareillan.fr

Facebook :

[@mairiedechapareillan](https://www.facebook.com/mairiedechapareillan)



Martine VENTURINI
Maire de Chapareillan

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a voté le budget pour l'année 2022. Le contexte actuel incertain nous invite encore une fois à être prudent dans nos dépenses.

L'augmentation du coût du gaz (+16%) de l'électricité (+46%) ne sera pas source d'économie. Des réflexions sont en cours pour limiter les dépenses d'énergies.

La première décision prise est d'abaisser l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Désormais, les lumières s'éteindront de 23h à 5h du matin. Compte-tenu du travail réalisé depuis plusieurs années, la situation financière de la commune reste saine. Cependant, des efforts constants sont à prévoir pour maintenir à l'avenir les marges financières nécessaires, sans recours à l'emprunt.

La rénovation du restaurant scolaire et du dojo en cours sera autofinancée par la commune, bien aidée par les subventions de La Région et du Département, que je remercie.

Les beaux jours arrivant, le temps est venu de reprendre nos manifestations municipales. Je vous invite donc à nous rejoindre le 16 avril pour une sixième édition de la chasse aux œufs et le 25 juin pour les feux de la Saint-Jean où une multitude de surprises vous attendent.

Le protocole sanitaire, étant passé au niveau 1, permet enfin aux enfants, enseignants et encadrants, de tomber le masque et de faciliter l'accueil des enfants au sein des différentes structures.

Fin de crise ? Malheureusement pas pour le peuple ukrainien qui se retrouve contraint et forcé de vivre une guerre atroce. La commune, à son niveau, a mis en place durant une semaine, un appel aux dons, appel auquel vous avez été nombreux à répondre et je vous remercie pour votre générosité. Cela a permis d'envoyer 400 Kg de produits de première nécessité par le biais de la Protection Civile de l'Isère.

Les élections présidentielles et législatives approchent à grand pas. Je vous invite tous, citoyennes et citoyens, à vous rendre aux urnes pour exprimer vos choix au nom de la démocratie.

Agenda

Chasse aux 4000 œufs

Samedi 16 avril - 10^H45

Petit bois - route de de Barraux

Vogue

**Vendredi 6, samedi 7
et dimanche 8 mai**

Place de la mairie

Commémoration du 8 mai 1945

Dimanche 8 mai

Monument aux morts

Feux de la Saint-Jean

Samedi 25 juin - 19^H00

La Palud - chemin de Joyan

Budget prévisionnel communal 2022

Fonctionnement : 2 840 105 €

recettes

Ventes de produits et services : 193 080 €
Impôts et taxes : 2 264 930 €
Dotations et participation : 190 590 €
Autres produits : 175 500 €
Produits financiers : 5 €
Produits exceptionnels : 1 000 €
Atténuation de charges : 15 000 €

dépenses

Charges à caractère général : 695 322 €
Charges de personnel : 1 231 800 €
Autres charges de gestion courante : 244 850 €
Atténuations des produits : 85 000 €
Charges financières : 81 000 €
Charges exceptionnelles : 1 500 €
Amortissement : 50 000 €

Investissement : 1 681 933,73 €

recettes

Excédent reporté : 242 562,29 €
Subventions d'investissement : 169 780 €
Emprunts et dettes assimilées : 0 €
Dotations, fonds divers : 120 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés : 636 793,44 €
Virement de la section de fonctionnement : 450 633 €
Cessions immobilisations : 0 €
Opérations ordre transfert entre sections : 50 000 €

dépenses

Déficit reporté : 0 €
Remboursement emprunt : 137 000 €
Immobilisations incorporelles : 15 000 €
Immobilisations corporelles : 57 164,16 €
Immobilisations en cours : 1 224 105 €
Reste à réaliser : 248 114,57 €

Budget annexe microcentrale

fonctionnement

Dépenses : 390 000 €
Recettes : 390 000 €

investissement

Dépenses : 246 483,60 €
Recettes : 246 483,60 €

Enquête publique unique portant sur la révision du P.L.U

Une enquête publique unique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chapareillan sera ouverte pour une durée de 36 jours, du mercredi 27 avril 2022 à 8^h30 au mercredi 1^{er} juin à 12^h00.

Le dossier de révision du P.L.U ainsi que les pièces qui l'accompagne seront déposés à la mairie de Chapareillan et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture :

- lundi de 8^h30 à 12^h00
- mercredi de 8^h30 à 12^h00 et de 14^h00 à 18^h00
- vendredi de 8^h30 à 12^h00

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :

- mercredi 27 avril de 8^h30 à 12^h00
- mercredi 4 mai de 16^h00 à 20^h00
- samedi 14 mai de 8^h30 à 12^h00
- mercredi 1^{er} juin de 8^h30 à 12^h00

Un dossier en ligne et un registre dématérialisé seront également disponibles.



Élections présidentielles et législatives

Élections présidentielles

DIMANCHES 10 ET 24 AVRIL
8^H00 - 19^H00

Salle polyvalente

Merci de bien vouloir apporter votre propre stylo.



Élections législatives

DIMANCHES 12 ET 19 JUIN
HORAIRES NON DÉFINIS

Salle polyvalente

Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au mercredi 4 mai en ligne et jusqu'au 6 mai par papier.

Une refonte des listes électorales sera organisée en 2022. Chaque électeur recevra donc une nouvelle carte électorale.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Renseignements et Inscriptions sur les listes électorales : service-public.fr

Procuration de vote : les nouveautés 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit. Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne.

VOTRE PROCURATION EN 4 ÉTAPES



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

Procuration en ligne : www.ma-procuration.gouv.fr



Solidarité avec les Ukrainiens

La commune a relayé l'initiative de l'Association des Maires de France et de la Protection Civile pour aider la population ukrainienne du 5 au 12 mars dernier. Certains élus et employés de la commune se sont chargés de récupérer les dons et de les acheminer à la Protection Civile de l'Isère. Merci pour votre solidarité envers le peuple ukrainien !



Premier chargement, le samedi 5 mars



Les CME trient les fournitures par catégorie



Les bénévoles de la Protection Civile



de dons ont été récupérés par la
mairie de Chapareillan

Les déjeuners du Saint-Roch



L'objectif est de permettre à des personnes retraitées vivant seules de se retrouver autour d'un moment convivial.

Les déjeuners du Saint-Roch ont lieu le 3^e vendredi du mois à la salle Saint-Roch.

Vous devez vous inscrire en mairie et déposer votre règlement, au plus tard le mardi précédant le déjeuner.

Prochains déjeuners : vendredi 15 avril ; vendredi 20 mai ; vendredi 17 juin.

Renseignements et inscriptions :

☎ : 04 76 45 22 20

Bénéficiez des actions du CCAS

Si vous n'êtes pas encore inscrit et que vous souhaitez bénéficier des actions du CCAS (repas du Saint Roch, repas des aînés, plan grand froid, plan canicule, colis de Noël...), nous vous invitons à remplir la fiche d'inscription « actions du CCAS » qui est disponible à l'accueil de la mairie et sur notre site, rubrique CCAS, en version numérique et manuscrite.

Cette dernière est à déposer soit à l'accueil de la mairie soit à envoyer par mail à elections@chapareillan.fr.

Journée internationale des femmes

Le 8 mars dernier, journée des droits des femmes, au Fort Barraux, Marie Ange Poyet est venue présenter son film « Terres de femmes, le souci de la terre ». cinq portraits de femmes « paysannes » en Auvergne Rhône Alpes ont été présentés.

Cet événement, organisé par la commission culture de Barraux, la mairie de La Buissière et l'association La Licorne, a été en partie financé par la Région qui soutient par des aides l'ensemble de la filière alimentaire.

Dans ses portraits de femmes Marie Ange Poyet nous présente des paysannes engagées et soucieuses de préserver la terre. Elles sont maraîchères, éleveuses de bovins, de caprins, d'ovins, de volailles, elles sont fromagères, apicultrices, paysannes boulangères, forestières..., elles sont les femmes de la terre, en plaine et en montagne.



Martine Venturini, en présence de Mme Revel, apicultrice à Chapareillan, son fils Elio et Mme Marie Ange Poyet, réalisatrice du film

Martine Venturini a profité de cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance à ces agricultrices pour leur courage, leur investissement et leur persévérance. C'est un métier difficile, à plein temps. En précisant avoir discuté de cette soirée avec certains agriculteurs qui lui ont expliqué que les femmes qui ont choisi ce métier, souvent par passion, travaillent différemment. Elles sont habiles dans la gestion de leur exploitation et dans les démarches administratives. Elles ont l'art et la manière pour négocier avec les organisations agricoles, elles s'adaptent plus facilement que les hommes et ont un très bon contact avec le public.

Madame Venturini conclue en précisant que ces femmes ont toutes les qualités nécessaires dans le monde agricole d'aujourd'hui et de demain.

Elle a salué Madame REVEL, apicultrice à Chapareillan "Hameau de Bellecombe" qui présente son métier dans ce film.

Retour en force pour les CME !

Elus en décembre 2019, les conseillers municipaux enfants, du fait de la pandémie, n'ont pu mener à terme que trois projets : carnaval (2020), Skate-Park (2020) et la journée de l'environnement (2021).

Ils restent malgré tout motivés pour continuer l'aventure et travaillent sur de nouveaux projets.

Au vu du contexte sanitaire, les anciens conseillers municipaux enfants (CME) n'ont pu réaliser que 3 projets : le Skate Park, le carnaval et la journée de nettoyage.

Elus pour 2 ans (2019 - 2021), leur mandat a pris fin le 15 novembre dernier

Sur une base de volontariat, la municipalité leur a proposé de poursuivre leurs actions en s'investissant sur des projets adaptés à leur âge. 9 jeunes ont décidé de poursuivre l'aventure.

L'un de leur nouveau projet sera la réalisation d'un Pumptrack dans le Parc du Granier. Ils s'impliqueront entièrement dans ce projet : recherches, devis, rencontre avec des prestataires, techniciens...

Ce projet sera soumis au vote du conseil municipal.

En attendant de voir un jour ce projet réalisé, les conseillers vous donnent rendez-vous pour la chasse aux œufs, les feux de la Saint-Jean et d'autres surprises pour la rentrée.

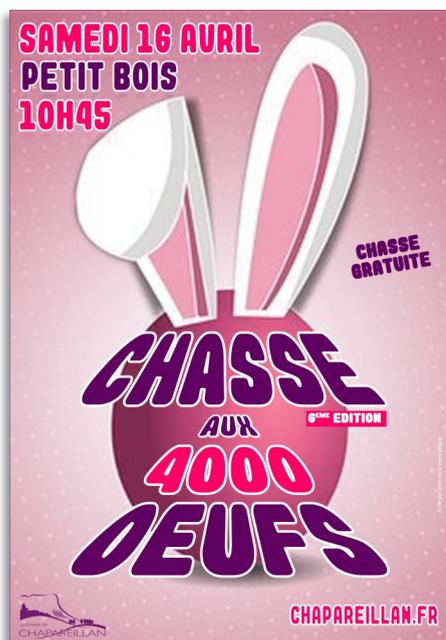


Préparation de la Chasse aux œufs et de la journée de l'environnement

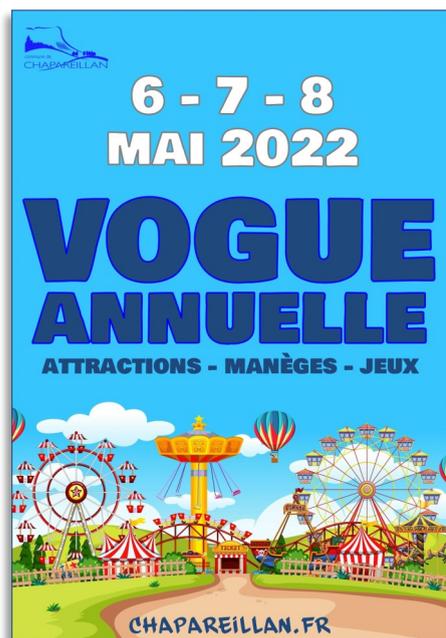


Les manifestations municipales sont de retour !

La pandémie a eu raison des manifestations municipales pendant près de 2 ans ! Nous espérons enfin le retour du public !



Chasse aux 4000 œufs
SAMEDI 16 AVRIL
10^H45
 Petit bois - Route de Barraux



Vogue annuelle
VENDREDI 6, SAMEDI 7
ET DIMANCHE 8 MAI
 Place de la mairie



Feux de la Saint-Jean
SAMEDI 25 JUIN
À PARTIR DE 19^H00
 La Palud - Chemin de Malain
 En partenariat avec
 Chapareillan Développement et l'AMC

Feux de la Saint-Jean
SAMEDI 25 JUIN
À PARTIR DE 19^H00
 La Palud - Chemin de Malain
 En partenariat avec
 Chapareillan Développement et l'AMC

Grande soirée festive avec un spectacle pyrotechnique, concerts, animations pour enfants, buvette, restauration, bal et le traditionnel feu de la Saint-Jean.

Entrée libre et gratuite / Parking sur place

Renseignements :
 communication@chapareillan.fr
 www.chapareillan.fr

Commémoration du cessez-le-feu en Algérie



Expression politique de la majorité

Nous souhaitons éviter toute polémique dans le bulletin municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif.

Cette volonté sera reconnue par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes.

Martine Venturini, Valérie Imbault-Huart, Fabrice Blumet, Emmanuelle Gioanetti, Roland Socquet-Clerc, Valérie Saclier, Gilles Forté, Annelise Defilippi, Yann Limousin, Valérie Seyssel, Lucas Beysson, Stéphane Roche, Malika Manceau, Franck Sommé, Suan Hirsch, Sylvie Thome, Jean-Pierre Villesoubre, Gisèle Motta, Christopher Dumas

Expression politique de l'opposition

Le projet d'usine de méthanisation mobilise de nombreux citoyens vigilants et attentifs à l'environnement de notre village. En dépit des apparences verdâtres et d'une présentation idyllique au conseil municipal, ce projet comporte de tels inconvénients que le bon sens nécessite de le rejeter ou pour le moins d'émettre un avis défavorable comme l'ont fait la Chambre d'agriculture, les représentants des syndicats agricoles et des associations environnementales. Les élus de la majorité municipale ont malheureusement par leur vote, émis un avis favorable. Mais avaient-ils tous les éléments pour apprécier la nocivité et les risques encourus ? On peut dorénavant en douter, puisque Madame le Maire a transmis au Préfet qu'elle avait été abusée par les informations transmises et l'omission de certaines données. Cette prise de conscience n'est pas trop tardive et reconnaître une erreur peut s'avérer salutaire. Encore faut-il aller jusqu'au bout du renoncement en permettant à l'ensemble des élus d'être informés complètement par de vrais experts sur la nature de cette production de gaz et de se prononcer officiellement en prenant une nouvelle délibération. La mobilisation des citoyens est fructueuse car au-delà du recours engagé et d'une action judiciaire envisagée, ce projet aurait un impact écologique inacceptable, un apport énergétique inefficace, un équilibre économique scabreux. Ce projet, en totale contradiction avec la transition agricole et l'autonomie alimentaire, apporterait de nombreuses nuisances, de nouveaux risques pour la population et une indéniable dégradation de notre environnement. Enfin l'utilisation importante de l'argent public pour financer cette usine vaudrait bien une évaluation sincère de la méthanisation pour la comparer aux autres sources d'énergies comme l'hydroélectricité et le solaire dont les potentiels ne manquent pas à Chapareillan

*Anne Morris, Bruno Berlioz, Olivier Bourquard, Jean Miellet
Nous joindre : achapareillan@laposte.net ou par courrier :
Elus de la minorité – mairie de Chapareillan 38530*

Nouvelle piste cyclable sur la RD1090

Fin janvier, vous avez pu constater que la RD 1090 était en travaux. En effet, Le Département, que nous remercions pour l'aménagement et le financement de la route départementale en créant une piste cyclable sécurisée. Cette dernière s'étend aux deux extrémités de la commune.



Adrien quitte la commune



Adrien Curatolo

En 2015, Adrien Curatolo a été employé par la mairie de Chapareillan aux services techniques pour s'occuper principalement des bâtiments communaux (électricité, plomberie, peinture, aménagement, agencement des locaux...). Comme la plupart des salariés de ce service, Adrien s'occupait également d'autres tâches (tonte, décorations de Noël, déneigement...). Souhaitant évoluer dans sa carrière et avoir de nouvelles responsabilités, Adrien a demandé une mutation au sein d'une autre collectivité. Cette demande a été accordée par la municipalité qui laisse partir un bon élément.

Nous le remercions pour ses compétences et sa réactivité pour mener à bien ses missions.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans son prochain emploi !

Extinction de l'éclairage public

Dans un souci d'économie, en raison de l'augmentation du coût de l'électricité, la commune a pris la décision d'abaisser l'extinction de l'éclairage public à 23^h00 (à la place de minuit). Ce changement aura lieu courant avril.

Déposez vos demandes d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Chapareillan met à disposition un service gratuit, vous permettant de déposer toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide pour faciliter vos démarches !

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), portail dédié, vous permet de faire un dépôt sécurisé et de disposer d'un espace personnel au sein duquel vous pouvez suivre l'évolution de vos demandes.

Cette dernière réceptionne votre dossier complet pour instruction. Bien entendu, vous avez toujours la possibilité de déposer directement vos demandes sous format papier au service urbanisme de la mairie ou de l'adresser par voie postale.

Démarche :

<https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>

AUTORISATIONS D'URBANISME, UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner.

Pour répondre à cette obligation, la commune de **CHAPAREILLAN** vous propose de saisir par voie électronique votre demande via une plateforme dédiée : **Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHE EN LIGNE ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide et accessible à tous.**

- Un service en ligne accessible depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
- Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.
- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

3 500 habitants

Restaurant scolaire : les travaux se poursuivent

Démarrés en novembre 2021, les travaux au restaurant scolaire et au dojo se poursuivent. Durant le mois de mars les ouvriers ont commencé les travaux du toit.



Rénovation de la croix de Bellecombette

La croix de Bellecombette a été rénovée par M. Christian Colomb, habitant de Chapareillan. Nous le remercions pour cette belle initiative et pour les matériaux !



Avant rénovation



Après rénovation

Les déchets verts n'ont pas leur place dans la nature !



Dépôts sauvages de végétaux dans la plaine, nettoyés par les services techniques en février dernier.



Les beaux jours arrivent, on taille, on tond, on débroussaillie, mais après il faut se séparer de ces déchets verts.

Il faut donc se rendre à la déchèterie. Car contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans la nature (forêt, bords de route, ...) n'est pas sans conséquence pour la faune et la flore.

La décomposition de ces déchets verts issus des jardins, des parcs ne sont pas les mêmes qu'en forêt (essences différentes, traitées, etc.). Bien qu'ils se dégradent, leur décomposition entraîne des modifications de la faune et de la flore, ils peuvent attirer des animaux (sangliers) mais aussi favoriser le développement de plantes invasives contre lesquelles il faut se battre, comme la renouée du Japon, l'ambrosie. De plus, certaines essences mettent longtemps à se dégrader et asphyxient de ce fait le sol de nos belles forêts.

De plus, en bord de route, il suffit qu'une personne jette son mégot par la fenêtre de sa voiture, geste bien irresponsable, pour que cela s'enflamme.

Alors maintenant, vous savez, faites preuve de civisme, apportez vos déchets verts en déchèterie ! Sinon l'amende peut se monter à 1500 € !

Et les brûler est interdit par la loi.

3 nouveaux défibrillateurs sur la commune

3 défibrillateurs ont été installés sur la commune au mois de mars dernier. Vous pouvez les trouver à :

- Saint-Marcel-d'en-Haut au niveau du bassin,
- Bellecombette au niveau du bassin, chemin du Crêt,
- La Palud, à l'ancienne école.

Ces défibrillateurs s'ajoutent aux 6 autres déjà en place, situés à :

- l'école élémentaire,
- l'école maternelle,
- la salle polyvalente,
- l'église,
- la petite gare,
- la mairie de Bellecombe.



9

C'est le nombre de défibrillateurs sur la commune

Travaux



Pose de bancs au terrain de pétanque : bancs fournis par la mairie et rénovés par Jean-Claude Moro, membre de l'association Chapa Pétanque. Nous le remercions !



Reprise des murs du cimetière du chef-lieu par les Services Techniques

Nouvelle pizzeria : le Petit Escabeau Chapareillan

Après deux pizzerias à son actif, une aux Echelles et une à Saint-Laurent du Pont, Michaël Nicoli, gérant, en ouvre une troisième sur notre commune. L'ouverture du « Petit Escabeau de Chapareillan » est prévue pour le mois d'avril. Les Echos ont rencontré Michaël pour vous mettre l'eau à la bouche...

Pouvez-vous vous présenter ?

Après une expérience d'une vingtaine d'année dans la restauration, nous avons été formés par un des meilleurs pizzaiolo français et ami. L'histoire a commencé en mathey-sine avec *Les Camions Jaunes* (2014) où nous exploitons un restaurant et trois camions. Ensuite, nous avons ouvert *L'escabeau* (2018) aux Echelles, situé au cœur du village où nous avons le même concept (pizzas et burgers) Deux ans plus tard, nous nous sommes adaptés à la crise sanitaire et avons ouvert *Le Petit Escabeau* (2020) à Saint Laurent du Pont où nous ne faisons que des pizzas à emporter... par les temps qui courent, cela reste la valeur la plus sûre.

Le Petit Escabeau Chapareillan commencera avec le même fonctionnement que ce dernier.

Pourquoi avez-vous fait le choix de vous implanter sur Chapareillan ?

Chapareillan correspond au cadre dans lequel nous aimons nous implanter, loin des grandes villes et de leur stress avec un nombre d'habitant compris entre 3000 et 7000, et quand on voit le panorama... on ne

peut que tomber sous le charme. J'ai également de la famille qui vit sur la commune.

Qu'allez-vous proposer ?

Le Petit Escabeau Chapareillan sera ouvert le soir dans un premier temps. Nous proposerons des pizzas à emporter que nous élaborons avec une pâte au levain, des produits qualitatifs le plus possible locaux.

Est-ce vous que nous allons retrouver derrière les fourneaux ?

Oui bien sûr ! Dans un premier temps ainsi que toute l'équipe à tour de rôle pour que chacun aie le plaisir de faire connaissance avec les habitants.

Il faut savoir aussi que nous recrutons localement et espérons également créer de l'embauche dans le coin.

Nous proposons une perspective professionnelle intéressante où il faut faire preuve de motivation, d'autonomie, et de responsabilité.

Vous pouvez nous contacter en privé sur la page Facebook de *L'escabeau*.

Nous étudions toutes les candidatures et assurons les formations nécessaires.



Michaël Nicoli

Contact :

Le Petit Escabeau Chapareillan
48 rue de l'épinette
☎ : 06 73 10 18 85
Facebook : @lescabeaubistrot



Contact :

Service communication

☎ : 07 76 88 82 02

communication@lchapareillan.fr

Faites vous connaître !

Depuis cinq ans, la commune, à travers son bulletin municipal donne la parole aux acteurs locaux de Chapareillan.

Les artisans, commerçants, entrepreneurs, viticulteurs, professions libérales... souhaitant faire découvrir leur savoir-faire peuvent nous contacter pour prendre un rendez-vous pour une interview ou nous envoyer leurs articles.

La commune recense également l'ensemble des acteurs locaux sur son site Internet. Nous vous invitons à vérifier que vous êtes bien présents sur le site. A défaut, merci de nous transmettre toutes les informations nécessaires (libellé, adresse, horaires, logos...) pour vous créer votre encart.

Ces 2 services sont offerts par la commune de Chapareillan. Alors, n'hésitez plus... Faites-vous connaître !

Nouveau protocole à l'école et au service périscolaire

Depuis le 14 mars dernier, le protocole sanitaire est passé en niveau 1. Les écoles publiques et les services périscolaires se sont de nouveaux adaptés à la situation. Quels en sont les changements ?

PROTOCOLE SANITAIRE :

Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage de mains.

L'obligation du port du masque en intérieur et en extérieur est levée pour les enfants, les enseignants et le personnel encadrant.

Le mélange des groupes est de nouveau possible.

Les horaires d'accueil à l'école sont identiques pour tous les élèves (plus d'accueil décalé).

Plus de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.

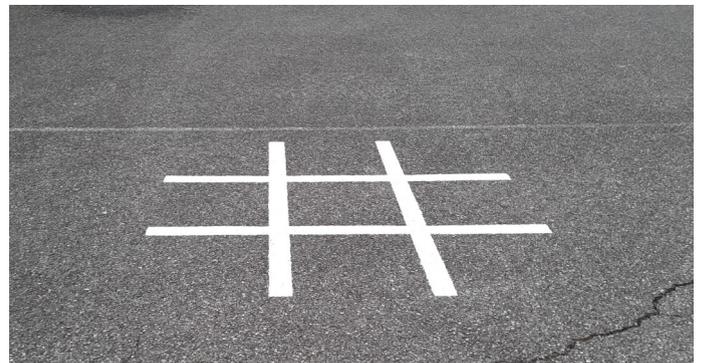
PROTOCOLE DE CONTACT-TRACING

Les élèves identifiés cas contact poursuivent les apprentissages en présence et réalisent un autotest à J+2.

Pour tous les cas contacts (à partir du CP), le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (voir encadré ci-dessous pour les règles applicables à compter du 14 mars 2022) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
<p>i Depuis le 14 mars, le protocole de NIVEAU 1 s'applique dans les écoles du primaire ainsi que dans les collèges et lycées. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée pour l'ensemble des personnels ainsi que pour les collégiens et lycéens.</p>				
Protocole de contact-tracing	<p>Les élèves identifiés cas contacts poursuivent les apprentissages en présence et réalisent un autotest à J+2 quel que soit leur âge ou leur statut vaccinal.</p> <p>Les personnels identifiés cas contacts poursuivent leurs activités en présence et réalisent un autotest à J+2 quel que soit leur statut vaccinal.</p> <p>Pour tous les cas contacts (à partir du CP pour les élèves), le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.</p>			

2 nouveaux jeux dans la cour des bungalows



2 nouveaux jeux ont fait leur apparition dans la cour des bungalows : un twister et un morpion. Ces jeux ont été réalisés par les Services Techniques

Rentrée 2022 / 2023 : inscription aux services périscolaires



Les dossiers d'inscription sont à renouveler à chaque rentrée scolaire.

Un dossier unique est demandé pour tous les services municipaux (cantine, accueil périscolaire du matin, du soir et accueil de loisirs).

Les dossiers d'inscription seront disponibles à partir du **lundi 13 juin 2022** en format papier au pôle enfance-jeunesse ou téléchargeables (ou à compléter en direct) depuis le site www.chapareillan.fr.

L'attestation CAF et d'assurance seront à joindre.

Ils devront être déposés au plus tard le **jeudi 14 juillet 2022** au pôle enfance/jeunesse. Au-delà de cette date, les dossiers seront pris en compte en fonction des délais de traitement possibles.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Contact :

enfancejeunesse@chapareillan.fr

☎ : 04 76 71 91 34

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2019 ou avant pour la rentrée de septembre auront lieu par mail, **jusqu'au 11 avril 2022**.

Les informations et documents nécessaires seront transmis par retour de mail.

**Contactez l'école
avant le 11 avril 2022**

ce.0382229s@ac-grenoble.fr

Accueil de loisirs : inscriptions pour l'été

L'accueil de loisirs fonctionnera pendant les vacances d'été du mardi 12 juillet au jeudi 25 août.

Le programme sera disponible sur notre site au plus tard le vendredi 20 mai.

**Les inscriptions débuteront
Lundi 30 mai à 20^h00**

Les inscriptions ne seront prises en compte par courriel et par écrit qu'à partir de 20^h00 directement au pôle enfance dans l'ordre d'arrivée.

Pour inscrire vos enfants, n'hésitez pas à prendre contact auprès du Pôle Enfance / Jeunesse !

Contact :

enfancejeunesse@chapareillan.fr

☎ : 04 76 71 91 34

Animation Kapla à l'accueil de loisirs

Lors des vacances d'hiver, l'accueil de loisirs a proposé une animation Kapla avec un intervenant. Petits et grands ont réalisé de belles œuvres... Voyez plutôt !



Camille remplace Isabelle à la bibliothèque

C'est en 2006, qu'Isabelle Paturel a été employée par la commune de Chapareillan afin de s'occuper du Patrimoine, des archives, des soirées « Evasions » et de la Bibliothèque.

Dès 2014, le Grésivaudan a souhaité mettre en place un réseau rassemblant l'ensemble des bibliothèques du territoire. Travail colossal pour les bibliothécaires permettant à ce jour de faire circuler l'ensemble des documents dans les diverses communes pour un meilleur confort des lecteurs. Isabelle s'est consacrée pleinement à cette tâche avec le résultat que vous

constatez et appréciez aujourd'hui. Souhaitant se rapprocher de son domicile, évoluer au sien de sa carrière et se consacrer au secteur jeunesse d'une bibliothèque, Isabelle, suite à sa demande, a bénéficié d'une mutation vers une autre mairie.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et une belle réussite pour son prochain emploi.

Suite à ce départ, Camille Devaud a été employée dès le 10 mars dernier afin qu'un lissage puisse se faire entre les deux bibliothécaires. Camille aura pour mission la gestion du patrimoine, les archives contemporaines et la bibliothèque. Camille possède un Master en valorisation du patrimoine culturel et a multiplié les expériences dans plu-



Camille Devaud

sieurs bibliothèques et dans divers musées de Savoie et de Haute-Savoie (Galerie Euréka, Le Grand Filon...) où elle était principalement en charge de l'animation. Nous lui souhaitons la bienvenue !

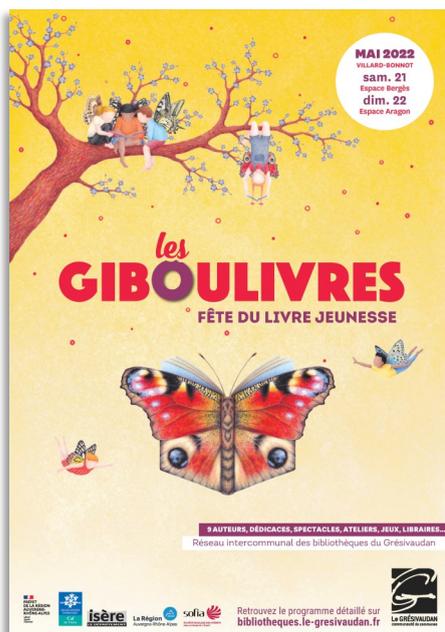
Fête du livre jeunesse : les Giboulivres

Les Giboulivres

SAMEDI 21

DIMANCHE 22 MAI

Villard-Bonnot



Après le succès de la 1^{ère} édition de la Fête du livre jeunesse Les Giboulivres, la Communauté de communes et les bibliothèques du réseau intercommunal du Grésivaudan présentent la deuxième manifestation qui aura lieu les 21 et 22 mai 2022. Cette nouvelle édition se construit en renforçant sa dimension transversale. Elle s'élargit dans le temps et dans l'espace et s'appuie sur les partenaires du territoire : acteurs jeunesse, acteurs sociaux, acteurs culturels, acteurs économiques. Spectacles vivants, ateliers, rencontres et dédicaces seront autant d'occasions de susciter l'échange et la découverte entre les auteurs de littérature jeunesse, leurs œuvres et le public. La manifestation sera précédée par des rencontres scolaires et publiques dans les communes participantes, les 19 et 20 mai 2022.

Créé en 2004 à l'initiative de 3 bibliothèques, « Les Giboulivres » est l'unique manifestation autour de la littérature jeunesse dans le Grésivaudan. Son objectif est d'aller à la rencontre de publics éloignés de la lecture en multipliant les partenariats, de promouvoir la littérature jeunesse et de développer le goût de la lecture chez l'enfant. La fête du livre se veut un événement culturel festif et ludique, avec 8 auteurs invités sur 4 jours : Delphine Chedru, Jennifer Dalrymple, Véronique Delamarre-Bellego, James Christ, Fanny Pageaud, Marc Pouyet, Isabelle Simler et Natalie Tual.

Tarifs :

Entrée gratuite

Accès :

Espace Bergès

Avenue des Papeteries
38190 Villard-Bonnot

☎ : 04 76 89 54 87

Espace Aragon

19 Boulevard Jules Ferry
38190 Villard-Bonnot

☎ : 04 76 71 22 51

Informations :

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

Le contexte sanitaire peut être amené à évoluer. Des annulations éventuelles pourront être décidées et les conditions d'accès limitées. Informations régulièrement mises à jour sur le site Internet de l'Espace Aragon et sur www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr. Merci de votre compréhension.

Les coups de cœur de la bibliothèque



Ton absence n'est que ténèbres / Jon Kalman Stefansson

Le récit commence dans une église, avec un homme qui a perdu la mémoire : il n'a plus de repère, tout le monde semble bien le connaître alors qu'il ne reconnaît personne. Sur une tombe, au cimetière, une inscription l'intrigue : « ton absence n'est que ténèbres ». Il rencontre une femme, Soley, qui a semble-t-il compté dans sa vie et en la suivant, l'histoire va se tisser.

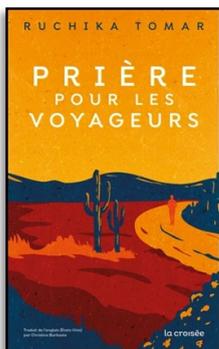
Jon Kalman Stefansson (Asta, Entre Ciel et Terre...) toujours avec la même virtuosité dresse des histoires et des destinées qui traversent le temps. Un texte poignant, ponctué de phrases de chansons de Bob Dylan, Léonard Cohen, les Beatles, Elvis Presley Ella Fitzgerald.

« Dans toute chose, il y a une faille. C'est ainsi qu'entre la lumière. » Léonard Cohen.

3348 mètres / Silène Edgar

A 15 ans, Mallory est déjà une alpiniste aguerrie, qui a gravi bien des montagnes avec son père. Cette année, ils ont décidé ensemble l'ascension du mont Everest, bien que Mallory n'ait pas l'âge autorisé par les autorités tibétaines. S'insérer dans un groupe d'adultes, tous persuadés qu'elle sera un poids pour eux et gravir le toit du monde, promet d'être extrêmement difficile. Pourtant au fil de son périple, Mallory s'imprègne de la culture tibétaine, de la philosophie bouddhiste et prend conscience qu'elle peut utiliser les médias pour faire passer un message écologique lorsqu'elle découvre les tonnes d'ordures sur les flancs de l'Everest.

Un roman passionnant qui aborde des sujets d'actualité.

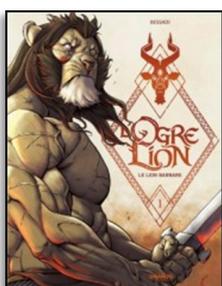
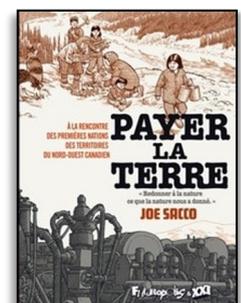


Prière pour les voyageurs / Ruchika Tomar

Si ce désert était une mère, elle serait du genre à dévorer ses petits. » Pomoc, petite bourgade poussiéreuse du désert du Nevada. Cale Lamb y a grandi entourée de livres et de chiens, sous l'œil protecteur d'un grand-père aimant. C'est l'été, Cale trouve un petit boulot de serveuse dans un diner où elle renoue avec Penelope Reyes, une ancienne connaissance de lycée, autrefois charismatique et populaire. Les filles deviennent vite inséparables, jusqu'à ce qu'un drame d'une terrible violence fasse voler leur monde en éclats. Peu après, Penny disparaît, et Cale n'a d'autre choix que de se lancer seule au cœur du désert pour retrouver son amie dont l'absence ne semble inquiéter personne...

Payer la terre / Joe Sacco

En 2015, Joe Sacco s'est rendu par deux fois dans les territoires du Nord-Ouest du Canada, au-dessous de l'Arctique. Il est allé à la rencontre des Denes, un peuple autochtone. L'auteur nous raconte l'histoire de ce peuple, ses traditions, restées intactes pour certaines, les premières rencontres avec les Anglais. Pendant longtemps, les peuples indigènes du Grand Nord, vivant sur des terres non propices à la colonisation agricole, restèrent livrés à eux-mêmes, jusqu'à ce que la découverte de pétrole et d'or incite le gouvernement à officialiser son autorité sur eux, comme sur leurs terres.



L'ogre lion / Bruno Bessadi

Une généreuse aventure tendre et farouche où s'entrechoquent démon maléfique et injustices sociales.

Dans les contrées du Nord, nul n'a jamais vu de lynx aussi grand. Normal : Kgosi est un lion. Mais que fait-il si loin de ses terres ? Pourquoi partage-t-il son corps avec un sanguinaire démon pourfendeur de carnivores ? Accompagné de Wilt, imprévu compagnon de route, Kgosi va découvrir au fil du périple vers le royaume au-delà des mers la vérité qui lui permettra de se retrouver et de délivrer son peuple...

Instants Révélés : à la découverte du présent



Enfin une année pleine pour les deux ateliers de théâtre d'improvisation de la compagnie des instants révélés ! Ce sont 7 enfants de 9 à 11 ans et 9 adultes dont nous taillons les âges qui se retrouvent chaque mercredi soir à la fruitière pour découvrir dans l'instant le rôle qu'ils interprètent. A ce jeu, les enfants ne sont pas les moins à l'aise, se laissant facilement aller dans l'imaginaire. Le groupe Adulte, quant à lui, poursuit son évolution au travers des nombreuses solutions de la mise en scène instantanée. Qui sait, peut-être que nous aurons droit à une restitution de fin d'année.

En dehors des ateliers, la compagnie est, en ce moment, en création d'un nouveau spectacle qui viendra compléter la liste des 5 déjà existants. Rappelons que si vous êtes intéressés par un spectacle à domicile, dans votre salon, ou dans votre jardin dès le retour des beaux jours, nous pouvons vous le proposer (spectacle au chapeau). Chaque représentation est différente car totalement improvisée et mêle le théâtre et la musique :

- **VENI, VEDI, DIXI** : un voyage dans votre imaginaire avec l'aide des cartes du jeu dixit.

- **ZESTES DE VIE** : revivez les anecdotes de vie d'une personne, ça ne sera pas ce qui s'est passé, mais ça aurait pu se passer comme ça.

- **52/12 L'IMPRO DEJANTEE** : des histoires déjantées qui prennent vie à travers les photos de l'association Phartelo sur le monde du vélo.

- **PAR DESSOUS LES CARTES** : réinventons les contes et légendes de nos montagnes au travers les noms des lieux-dits.

- **REFLETS** : Osez regarder des instants de vos vies quotidiennes à travers le reflet de notre miroir.

Contact :

Marc Fernandès

instants.reveles@gmail.com

Atelier d'écriture imaginative

Les dernières rencontres ont vu la naissance de textes riches en imagination à partir d'images ou de musiques.

Venez-nous rejoindre si vous souhaitez laisser libre cours à votre imaginaire.

Ne pouvant plus nous retrouver dans une salle, nous avons été amené-e-s à poursuivre nos ateliers par visioconférence.

Les prochaines séances auront lieu les vendredis 15 avril, 13 mai et 24 juin, de 20^H00 à 21^H30, dans les locaux de l'AMC, salle Beethoven.

Vous pouvez nous suivre sur la page Facebook de Sciriolus.

Les séances sont animées par Brigitte Charnier et Elisabeth Russu.

Contact :

Brigitte Charnier

sciriolusatelier@gmail.com



Vente de printemps pour l'Amicale Laïque

L'amicale laïque de Chapareillan vous propose une vente de printemps pour votre jardin : plants de fruits et légumes au profit des écoles publiques de Chapareillan. Cette vente servira à financer les projets scolaires.

Vous trouverez nos flyers chez les commerçants du village.

Vos commandes sont à régler par chèque à l'ordre de l'amicale laïque et à déposer dans la boîte aux lettres de l'amicale (devant l'école maternelle côté stade de tennis).

La livraison est prévue le **samedi 7 mai 2022** devant les écoles, vous pourrez venir récupérer vos commandes à partir de 11^H00.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre projet.

Petit rappel pour notre kermesse de fin d'année qui se rapproche. Celle-ci est prévue pour le **samedi 11 juin**.

Si vous souhaitez être bénévole pour cette belle journée contactez-nous.

Contact et renseignements :

☎ : 06 33 35 22 04

amicalelaïque.chapa@gmail.com

Facebook : [amicale laïque de chapareillan](#)

Projet « sensibilisation aux écrans » pour l'association des Parents d'Élèves

L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Chapareillan représente les familles lors des conseils d'école et s'investit au sein de projets scolaires et périscolaires.

Le groupe de travail "sensibilisation aux écrans" a travaillé avec les directeurs et les enseignants sur leurs besoins. Pour l'école élémentaire, l'enjeu est prioritairement de sensibiliser les élèves. Denis Cooremens, médiateur numérique, interviendra dans plusieurs classes de CM1/CM2. Cette intervention a été préparée avec l'équipe pédagogique. En complément, nous espérons pouvoir proposer une soirée d'échanges et d'informations avec les parents. Cela reste à organiser.

Nous remercions les équipes pédagogiques et périscolaires qui ont su s'adapter et ont toujours répondu présentes lors de ce début d'année perturbée.

L'association des parents d'élèves souhaite également organiser une course à pied multi-génération à Chapareillan dans la joie et la convivialité. La date sera communiquée dès que possible.

Vous êtes parents d'élèves et vous souhaitez faire remonter des informations à caractère collectif ? Vous souhaitez vous investir dans des projets et partager vos idées ? Contactez-nous !

Association des Parents d'Élèves Chapareillan

Contact :
ape.chapa@gmail.com

Ludichap vous invite à des matinées et des soirées jeux

Depuis huit mois, nous avons pu commencer les temps de rencontre et de partage autour du jeu. Nous sommes ravis de constater que vous êtes de plus en plus nombreux à nous y rejoindre.

Les retours positifs sont un bel encouragement à poursuivre. Au fil de cette expérience, nous précisons l'organisation.

Ainsi vous pourrez nous rejoindre le dernier mardi de chaque mois pour des soirées jeux, ouvertes à tous. Vous y serez bienvenus pour jouer ensemble, découvrir ou faire découvrir de nouveaux jeux de société.

Les dates : **mardis 26 avril, 31 mai, 28 juin**, de 19^h00 à 22^h00, salle Beethoven (premier étage de l'école, entrée sur la droite, côté rue de l'Épinette).

Les matinées jeux, petites enfances se déroulent dans la bienveillance

et la joie, avec un temps de découverte musical auquel enfants et parents participent avec bonheur. Désormais ces matinées seront également ouvertes aux enfants jusqu'à 10 ans autour des jeux de société.

Les dates : **samedis 2 avril et 4 juin**, mezzanine, au dessus de la salle polyvalente.

Avec d'autres associations, nous avons également en projet d'organiser une journée festive pour le 14 juillet, jeux, animations, nous vous en dirons plus dès que possible.

Ambiance joyeuse, animée et chaleureuse, venez nous rejoindre.

Toute l'équipe de **Ludichap** vous attend pour de prochaines rencontres.



Ludichap

Contact :
ludichap38@gmail.com

Les manifestations de l'AMC

**CONCERT SUIVI D'UN BAL
FOLK ANIMÉ PAR LE DUO
« CHABANNE »**

Samedi 7 mai à 19^h00
Salle des fêtes - Saint-Vincent
de Mercuze

Avec en première partie « La
boite à boutons ».

En journée, stage de
chant avec Lucie Dessiaumes
(le 7 et le 8).

FESTIVAL JAZZ À BARRAUX

Mercredi 25 mai à 20^h00
Salle Vauban

Concert des élèves de l'AMC
avec le trio « Queens of East ».

Jeudi 26 mai à partir à 14^h00
Barraux

Balade musicale avec des
groupes de l'AMC à Barraux

FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 25 juin en journée

A Chapareillan, dans le village
et dans les hameaux avec la
participation de tous les élèves
musiciens.

En soirée

Concert du groupe « State of
soul », dans le cadre de la fête
de la Saint Jean.

**PORTES OUVERTES DE
L'ÉCOLE DE MUSIQUE :**

Semaine du 27 juin au 1^{er} juillet
Portes ouvertes de l'école de
musique pour découvrir les
différents cours proposés.

+ d'infos :

musicchapa.e-monsite.com

La musique de Chapareillan et ses événements - 1843/1882

Partie 1 - D'après les recherches de M. Yves Besson

Autour des années 1850, villes et villages vont s'empresse de créer une musique dans leur compagnie de sapeurs-pompier.

À Chapareillan, aucune preuve ne nous permet d'affirmer l'existence d'un ensemble philharmonique avant 1843. En revanche, un mandat de la maison Darasse de Paris, d'un montant de 418 F, concernant la facturation d'instruments de musique fut reçu par la compagnie de sapeurs-pompier le 24 mai 1843 et acquitté par son capitaine Hippolyte Coutavoz, prouvant ainsi l'existence de la compagnie dès 1843.

Le 25 décembre 1843, 22 musiciens annoncèrent qu'ils étaient prêts à entrer dans la compagnie des sapeurs-pompier.

Le 12 février 1844, chaque musicien paya 13,50 F pour sabre et ceinturon. Le 10 mars 1844 fut le jour de l'engagement, régi par un règlement de 7 articles, des musiciens dans la compagnie. La société philharmonique de Chapareillan prit l'engagement, sous certaines conditions, de faire partie de la compagnie des sapeurs-pompier.

Le maire Louis Adolphe Bravet arrêta le 13 mars 1844 le règlement organique de la compagnie des sapeurs-pompier faisant partie de la garde nationale de Chapareillan au terme de la loi du 22 mars 1831.

Ce règlement fut approuvé le 16 mars 1844 par le préfet de l'Isère.

Il fut payé le 16 août 1844 la somme de 355,40 F, pour 16 sabres et 18 ceinturons que les musiciens reçurent de la maison Darasse, de Paris.

Le 4 novembre 1848 fut proclamée à Paris, la constitution de la République. Un rapport d'Eustache Arragon, maire de la commune, adressé au préfet de l'Isère, confirme que, conformément à la circulaire du 12 novembre, Chapareillan célébra publiquement la constitution de la République le 19 novembre 1848 à 10 heures du matin. Pour cette célébration, la municipalité, qui ne possédait pas de place publique, dut s'installer sur une prairie centrale longeant la grande route (actuellement place de la mairie). À l'heure dite, sur une estrade entièrement décorée, se tenait



La fanfare de Chapareillan, Genève, le 10 juillet 1887

tout le conseil municipal. La population occupait le centre de la place. Tous assistèrent à un défilé grandiose.

Hormis les troupes de ligne, 520 hommes équipés, rangés en ligne de bataille attendant que le maire finisse la lecture de la constitution devant un parterre de têtes découvertes malgré la pluie qui tombait, crièrent «Vive la République». Puis le cortège prit la direction de l'église où une cérémonie religieuse eut lieu au son de la musique. Cette cérémonie se déroula dans un bon ordre et un parfait enthousiasme. L'effectif de la musique varia sous le règne de Napoléon III. Le 15 août 1856, l'organisation de la fête pour la naissance du prince impérial bouleversa la vie de la compagnie de sapeurs-pompier. Suite à son refus de participer au défilé, on assista à la démission du capitaine Joseph Pertuis, puis des officiers et enfin à la dissolution de la compagnie. Le maire Eustache Arragon écrivit au préfet le 25 mai 1857: «Les 23 musiciens ont fait une demande satisfaisante et se sont soumis à un règlement de l'autorité».

À la fête du 15 août 1859, la belle compagnie de sapeurs-pompier précédait la musique jusqu'à l'église de la Ville. La section de Bellecombe avec ses 36 hommes tous armés et en uniforme y participait.

La musique de Chapareillan aura une existence perturbée dans la période

du Second Empire comme dans bien des villes et villages. Dissoutes pour diverses raisons puis recrées, elles se transformeront souvent en fanfares municipales.

Dès le 6 mars 1860, on parle d'une belle fanfare à Chapareillan. À cette époque, pour créer une fanfare, on n'avait besoin que de l'autorisation du maire sans dépôt de statuts. On n'a jamais trouvé la preuve datée de la scission entre cette musique et la compagnie des sapeurs pompier.

En 1860, la subvention accordée par le conseil municipal à la compagnie de sapeurs-pompier prévoyait encore 100 F réservés à l'instruction de la musique. Ce n'est qu'à partir de 1877 qu'apparut une subvention (de 200 F) versée directement à la fanfare.

Au festival musical de Pontcharra, le 11 juillet 1875, la fanfare reçut une médaille et de nombreuses autres jusqu'en 1880.

Dimanche 17 septembre 1882, la fanfare de Chapareillan donna un concert dans son village sous la direction du chef Mathon.

Le 31 décembre 1882, lors de la sépulture du député-maire de Chapareillan, Ambroise Bravet, malgré une pluie qui tomba toute la journée, plus de 4 000 personnes défilèrent sur le parcours au milieu d'une haie de sapeurs-pompier. La fanfare de Chapareillan dont la bannière était voilée de crêpe noir jouait des airs funèbres.